



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2017

Étaient présents : P Vuillaume, P Nadau, E.Coulom-Toye, Y Lafon, J.Places., O.Memain

Absents : Ch Baa-Puyoulet, ML Broueilh, JM Dellac, S.Ducos, Th.Lassalle-Carrere

Secrétaire de séance : O.Memain

M Ch Baa-Puyoulet a donné pouvoir à M Pierre Nadau

Mme M L Broueilh a donné pouvoir à M J.Placés

1. Point des décisions ou événements récents

Mlle L.Schaab et M. Didier Barde ont participé à une journée de formation ciblant l'entretien des cimetières organisée par le Parc national des Pyrénées en partenariat et le CAUE 64. L'objet était de sensibiliser les participants au bon aménagement des lieux et à l'entretien sans pesticides.

Mlle L.Schaab est en arrêt de travail du 13 juin au 2 juillet 2017 dû à une entorse faite en dehors du temps de travail.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2017

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité

3. Projet Centre-Ville

L'appel d'offres pour le projet de **requalification urbaine**, a permis de retenir 3 entreprises sur dossier : Atelier GIL architecture, Atelier LAVIGNE et INGC. Cependant, les membres du Conseil Municipal ont estimé que le choix final, uniquement basé sur la prise en compte des dossiers de candidature, n'était pas suffisant et que des entretiens étaient nécessaires (cf conseil municipal du 23 mai 2017). Ces entretiens avec les 3 candidats ont eu lieu dans les bureaux de l'ADAC le 8 juin dernier, 6 membres du Conseil Municipal y ont participé.

Après avoir entendu les avis des conseillers présents aux échanges, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise **LAVIGNE** de Pau pour le projet de requalification urbaine.

4. Pouvoirs de police spéciaux attribués au Président de la CCPVG

M Le Maire informe les conseillers que le transfert des pouvoirs de police au Président de la communauté de communes est automatique dans le cadre de l'application de la loi NOTRE pour les compétences transférées à la nouvelle intercommunalité en l'occurrence : la voirie d'intérêt communautaire (ZA) l'assainissement, les déchets, l'aire d'accueil des gens du voyage et l'habitat. Le Maire peut s'opposer à ce transfert automatique en le notifiant au Président de l'intercommunalité.

Le Bureau Communautaire a émis, dans sa séance du 9 mai 2017, un avis **défavorable** à la prise de pouvoir de police pour les domaines de l'assainissement et de l'habitat qui resteraient donc aux communes.

Le Maire d'Esquièze Sère propose donc de rester sur cette position et de confirmer la délibération de la CCPVG du 22 mai 2017.

Les membres du Conseil approuvent la proposition à l'unanimité.

5. Compétence scolaire

Dans le cadre d'un prochain débat à la CCPVG portant sur le transfert ou pas de la compétence scolaire à la communauté de communes, le Maire propose d'organiser une réunion avec le Conseil d'école pour communiquer sur cette éventualité et recueillir les avis. Cette réunion sera aussi l'occasion de débattre sur le retour ou pas à la semaine de 4 jours.

Mmes Memain, Ducos et M Lafon délégués de la commune à la compétence scolaire sont chargés d'organiser au plus vite cette réunion.

6. Divers

- Demande de renouvellement de prêt de la salle par l'association K Danse pour la saison 2017/2018.
Le Conseil Municipal confirme le prêt les mardi et jeudi soir pour les adultes et accepte le lundi de 17 à 18 heures pour les enfants. Une convention sera établie en début de saison et l'association devra produire une attestation d'assurance.
- La Fête de la St Jean est fixée le samedi 24 juin : messe à 18h00 suivi d'un apéritif et feu de la St Jean